

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY  
EN DATE DU JEUDI 21 JANVIER 2021 A 18 HEURES 30**

Date de convocation : 15/01/2021

SOMMAIRE :

- 1) – REFONTE DU SITE INTERNET – CHOIX DU PRESTATAIRE ;
- 2) – MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX ;
- 3) – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 4) – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un Janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la salle des fêtes de CONTY.

Etaient présents :

M. BOHIN Pascal	M. DUCROCQ Jonathan
Mme GREVIN Cécile	Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
M. RENAUX Jean-Michel	Mme VAN OOTEGHEM Clarisse
M. FAY José	Mme RONGIER Marie-Laure
Mme VASELLI Bérengère	M. MANCAUX Christophe
Mme BOULANGER Héloïse	Mme DE TOMI Isabelle
M. DENIS Mathieu	M. BROISSART Dominique
Mme LELEU Linda	

Excusés : M. DEVISME Arnaud ayant donné pouvoir à Mme GREVIN Cécile, M. THIERRY Patrick ayant donné pouvoir à M. BOHIN Pascal, Mme BRKA Virginie ayant donné pouvoir à M. DENIS Mathieu et M. CARON Yannick ayant donné pouvoir à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

M. le Maire tient tout d'abord à présenter ses meilleurs vœux à l'ensemble des élus à l'occasion de cette nouvelle année. Il espère que la situation sanitaire actuelle s'améliorera, même si les chiffres aujourd'hui sont à la hausse. Il regrette les informations souvent alarmistes et anxiogènes diffusées.

M. le Maire précise également qu'en début de semaine, à la demande de la Préfecture (en partenariat avec l'A.R.S.), les agents communaux ont recensé les personnes âgées de plus de 75 ans afin de connaître leur intention de vaccination. Ces informations permettront d'anticiper l'organisation des différents centres de vaccination mais également les vaccinations à domicile.

Le procès-verbal du 16 Décembre 2020 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

## **I – REFONTE DU SITE INTERNET – CHOIX DU PRESTATAIRE :**

Mme VASELLI Bérengère informe l'assemblée que la Commission Communication a travaillé sur les différents supports d'information de la Commune, notamment la « Brève », le « Mag » mais également sur le site internet existant. D'avis unanime, ce site a besoin d'être retravaillé en proposant de nouvelles rubriques, un nouveau graphique...

Une consultation a donc été faite auprès de plusieurs prestataires informatiques avec des propositions techniques très différentes puisque certains prévoient la création complète d'un nouveau site avec un changement d'hébergement. Les propositions financières sont donc très disparates :

WATT :	11 760.00 €uros
HLC :	4 370.40 €uros
BONJOUR :	2 500.00 €uros

Pour répondre à l'interrogation de M. MANCAUX, Mme VASELLI Bérengère précise que la proposition BONJOUR, préconise de maintenir l'hébergement et la maintenance technique sur Somme Numérique, ce qui engendre un coût moindre puisque la Commune adhère à ce syndicat par le biais de la cotisation payée par la CC2SO. De plus au niveau de la protection des données, Somme Numérique est en conformité avec la réglementation. D'ailleurs, interrogé pour le RGPD de la Commune, Somme Numérique nous a précisé avoir conventionné avec ADICO, prestataire auprès de qui la Commune a passé convention conformément à la délibération du Conseil Municipal du 2 Décembre 2020.

La Commission de Communication propose à l'assemblée de retenir l'offre de BONJOUR pour la refonte du site internet de la Commune. Outre le coût de cette prestation, cette proposition présente d'autres avantages : la reprise des contenus existants, la connaissance du fonctionnement, la formation, la maintenance technique et l'hébergement.

M. MANCAUX Christophe est étonné des écarts de prix entre les différents prestataires. M. BOHIN Pascal précise que Somme Numérique est un établissement public auquel adhère l'ensemble du territoire communautaire. WATT et HLC sont des entreprises privées qui propose l'intégralité de la prestation (création du site, hébergement, maintenance technique). En tant qu'entreprise privée le fonctionnement n'est pas le même ; l'objectif est d'obtenir l'intégralité des prestations informatiques.

M. MANCAUX Christophe souhaite savoir si M. BONJOUR Gilles, responsable de « BONJOUR » est compétent en matière informatique pour ce type de prestation. Mme VASELLI Bérengère précise que chaque candidat a été destinataire du même cahier des charges.

M. le Maire précise que chacun s'engage à respecter la demande de la collectivité. Il convient de porter le choix sur l'offre la mieux-disante et non de retenir le critère géographique.

M. DENIS Mathieu demande s'il est possible d'envisager la modification du nom du site internet afin d'intégrer Wailly et Luzières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. CARON Yannick, Mme RONGIER Marie-Laure, M. MANCAUX Christophe, Mme DE TOMI Isabelle et M. BROISSART Dominique) décide de retenir l'offre de BONJOUR.

## **II – MODIFICATION TARIFS COMMUNAUX :**

Dans le cadre de la gestion des cimetières de Conty et Wailly, M. RENAUX Jean-Michel propose de revoir les tarifs de concessions trentenaires. Actuellement le prix d'une concession de deux places pour 30 ans est de 120 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la concession à 150 €uros à compter de ce jour.

Il est précisé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les collectivités ne peuvent plus percevoir de vacations funéraires et taxe d'inhumation.

La commission environnement propose également de revoir les tarifs de vente de bois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix du stère de bois de la façon suivante :

- |   |          |
|---|----------|
| - Stère coupé en 1 mètre :                            | 37 €uros |
| - Stère coupé en 50 cm :                              | 42 €uros |
| - Bois noble à débiter sur place :                    | 20 €uros |
| - Bois blanc de moindre qualité à débiter sur place : | 10 €uros |

M. MANCAUX Christophe souhaite que l'on communique à ce sujet afin de permettre aux administrés de se positionner (réseaux sociaux et information papier).

Dans le cadre de la gestion du patrimoine forestier communal sur laquelle travaille la commission environnement, M. RENAUX Jean-Michel propose à l'assemblée de confier un programme de mise en valeur du bois de Conty à M. LANGLOIS Brice, gestionnaire forestier professionnel indépendant, pour la somme de 3000 €uros.

Cette prestation comprend la confection d'un fond de carte informatisé incluant la desserte et le parcellaire forestier, la confection d'une carte de peuplement, l'établissement d'une carte des interventions, la description des peuplements avec des relevés et analyses, la rédaction d'un programme de gestion et la matérialisation des limites parcellaires voisines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise la signature du devis correspondant.

## **III – QUESTIONS D'ACTUALITE :**

- Centre de Secours des Pompiers :

M. le Maire informe l'assemblée que le dossier est en bonne voie ; les études seront menées cette année et la construction démarrera dans la continuité.

Seule la commune O de Selle n'a pas délibéré pour le moment.

- Ecole publique Germain Alix :

M. le Maire informe l'assemblée de la menace de fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire. Après cette fermeture l'effectif moyen par classe serait de 22 élèves contre 19 actuellement.

Compte tenu de la situation sanitaire, cette fermeture pourrait être reportée comme cela a été le cas à l'occasion de la rentrée 2020.

Toutefois, M. le Maire propose que l'on se mobilise, avec les parents d'élèves contre cette fermeture.

M. MANCAUX Christophe précise que l'on a tendance à donner une dimension dramatique à une fermeture de classe. Celle-ci est souvent justifiée par l'évolution démographique. Mais une fermeture n'a rien de définitif, pour exemple l'Ecole Jeanne d'Arc a connu une fermeture pour une réouverture un an après.

M. le Maire informe l'assemblée que la CC2SO travaille actuellement sur la carte scolaire du territoire. Il convient d'être très attentif aux décisions qui seront prises et à leur motivation. Mme GREVIN Cécile veille à ce dossier en sa qualité de membre de la commission scolaire communautaire.

M. le Maire s'opposera à la fermeture envisagée sur Conty et propose une action conjointe à celle menée par l'Association des parents d'élèves.

- Information ATMO :

Par courrier reçu ce 20 janvier, l'ATMO nous informe de l'installation d'un dispositif de mesure de la qualité de l'air sur un lampadaire rue du Marais à Conty dans le cadre du projet « Trans'Air ». Il est précisé que ce dispositif est autonome et n'entraîne aucun désagrément pour le citoyen.

- Association commerçants :

M. le Maire informe l'assemblée que quelques commerçants contynois souhaitent développer le « Click and collect ».

Il rappelle que la compétence économique est du ressort de la CC2SO. La loi Notre n'autorise plus les collectivités à subventionner les commerçants et entreprises. Seules des participations minimales telles que des bons d'achat ou des achats directs sont possibles.

Toutefois une réflexion sera à mener par la Commune lorsque les plans de relance des différentes strates (Etat, Région, Département) n'existeront plus ou s'essouffleront.

- Dispositif d'aide départementale pour la restauration du patrimoine :

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de son programme de financement de restauration du patrimoine classé ou non, le Conseil Départemental envisage de permettre de déroger à la règle des 20% restant à charge pour les travaux envisagés par les communes de moins de 3000 habitants. La décision sera prise en avril 2021.

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES :**

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée qu'il a été contacté par le Président de l'Association de Pêche de Conty afin de prévoir l'élagage ou le retrait d'arbres menaçants dans les marais communaux. Cette intervention sera suivie de près par M. RENAUX Jean-Michel et M. BROISSART Dominique.

De plus, dans le fond des marais, l'accès au carpodrome présente des trous importants qui le rendent dangereux. Il conviendra d'intervenir sur ce chemin et de réaliser trois noues.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré récemment le Conservatoire National de Bailleul et des Hauts de France qui semblent intéressés par l'aménagement de la zone de régularisation de zone humide réalisée par le Syndicat Mixte. Une réflexion est en cours pour la création d'un espace pédagogique.

Mme GREVIN Cécile invite les élus à participer au Conseil Municipal Jeunes qui se tiendra ce samedi 23 janvier à 11 Heures. Au cours de cette séance, il sera remis à chacun une malette « d'outils » et sera abordé le dossier de création d'une aire multi-activités.

Mme BOULANGER Héloïse a rencontré un administré de Luzières qui souhaite acquérir un terrain jouxtant sa propriété. Cette décision avait été reportée par manque de précisions il y a quelques mois.

Cette même personne appartient à une association de protection des rapaces et propose d'installer sur l'église St-Vast de Wailly des nichoirs destinés aux chouettes afin de réguler la présence des pigeons. Cette installation peut se faire moyennant un don financier à l'association. Un don en ce sens a été fait à la municipalité.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse demande que les coordonnées des élus soient mises à jour auprès du SDIS car elle a reçu récemment un appel des pompiers, ceux-ci n'ayant pas réussi à joindre M. le Maire.

De plus, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse s'étonne de recevoir un appel d'un particulier pour une demande de logement. Elle demande que soit diffusée l'information avec les coordonnées de la personne responsable des logements sur Conty.

Mme RONGIER Marie-Laure, destinataire comme tous les élus d'un mail de Marina Moyens, demande si une réponse lui a été fournie. M. le Maire lit le mail qui lui a été adressé le jour même à 20 H.58. L'intéressée sera reçue en mairie afin d'exposer les problèmes qu'elle rencontre au niveau de son activité.

M. MANCAUX Christophe propose à nouveau de travailler sur une stratégie d'aide ou d'accompagnement des commerçants contynois, avec les élus volontaires. Des propositions pourraient émerger également de l'association des commerçants, par exemple la mise en place d'une quinzaine commerciale.

M. le Maire répond que la commune a toujours été favorable à ce type d'évènements mais depuis la création de l'association ceci n'a pas abouti.

Mme VASELLI Bérengère tient à préciser qu'une page facebook leur est dédiée depuis plusieurs mois déjà.

M. MANCAUX Christophe signale à nouveau un problème d'éclairage rue de la Gare et place du 8 Mai. Nous renouvelerons notre demande d'intervention.

M. MANCAUX Christophe réitère sa demande d'aborder ensemble le dossier du lotissement rue Caroline Follet. M. le Maire précise que, s'agissant d'un programme privé ayant obtenu toutes les autorisations des différents services, il a proposé au promoteur de venir présenter son aménagement devant le Conseil Municipal. Toutefois, M. le Maire précise que le dossier de permis d'aménager est consultable en mairie.

M. MANCAUX Christophe demande s'il peut être envisagé de réunir le conseil municipal le samedi dans la journée pour permettre au public d'assister aux débats, selon les directives gouvernementales.

M. le Maire précise que le but n'est pas d'interdire le public mais malheureusement la situation sanitaire et le couvre-feu ne l'autorise pas. La séance de ce soir avait été programmée à 18 H.30 à cette fin, mais malheureusement le couvre-feu a été avancé à 18 H.

L'heure est fixée afin que le maximum d'élus puisse y participer en fonction de leurs obligations professionnelles et familiales.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des directives préfectorales, la prochaine séance sera peut-être envisagée en visioconférence. Le présentiel sera néanmoins systématiquement privilégié.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 20 H.20.